

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Corps-Législatif, qui avait renvoyé à la commission du budget les articles relatifs à l'impôt des voitures et des chevaux, a entendu, dans sa dernière séance, le rapport de cette commission qui, faisant droit à certaines critiques formulées avant le vote, a rallié la majorité de l'assemblée à sa nouvelle proposition.

Le rapporteur, M. Segris, a très-clairement analysé les motifs qui avaient déterminé la plupart des membres opposants à se prononcer pour le rejet. Les uns combattaient même le principe de l'impôt; d'autres admettaient le principe, mais repoussaient l'impôt, à cause de certaines applications qui s'y trouvaient mêlées; il fallait donc replacer les questions dans un ordre tel que chacun put se prononcer en parfaite liberté d'esprit. C'est ce que la commission a fait avec une habileté dont on lui a tenu compte. Une autre difficulté restait à vaincre; il fallait obtenir du Conseil d'Etat qu'il consentit à tenir compte de l'objection principale tirée de l'exonération de l'impôt que le projet primitif accordait aux propriétaires de chevaux et de voitures de maîtres, habitant des communes au-dessous de 4,200 âmes. Ce résultat a été également obtenu, grâce à une distinction qui établit, d'une manière explicite, que les agriculteurs pourront continuer à se servir des voitures sur lesquelles ils se rendent au marché, même lorsqu'il ne s'agira pour eux, que de se rendre avec leur famille d'un lieu à une autre. Dans les villes, pareille exonération sera octroyée aux industriels. Le boulanger, par exemple, a dit le rapporteur, pourra conduire, le dimanche, sa famille à la campagne, avec la voiture suspendue sur ressorts, qui lui sert à voiturier le pain qu'il vend à ses pratiques.

M. Granier de Cassagnac n'a pas été désarmé par ces sages réserves. Il a prononcé un discours très-habile, dans l'intérêt des propriétaires de chevaux de nos communes rurales du midi, qui ne se servent que de bœufs pour leur exploitation

agricole. L'honorable membre a fait observer d'ailleurs que les habitants des petites communes, sur toute la surface de la France, sont déjà soumis à un impôt de prestation assez élevé, pour leurs chevaux et leurs voitures, ce qui fera qu'ils paieront deux fois, tandis que ceux qui résident dans les riches cités ne paieront qu'une. Mais après un discours de M. le président du Conseil d'Etat et quelques explications incidentes, la rédaction nouvelle de la commission a été adoptée par 146 voix contre 108. L'ensemble du budget des recettes ne subira donc point de lacune et sa pondération avec le budget des dépenses se trouve ainsi maintenue.

Nous devons faire remarquer, toutefois, que l'assemblée a renvoyé à la commission l'article 10, dans lequel il est dit, que si le contribuable a plusieurs résidences, la contribution n'est due par lui, que pour les chevaux et les voitures qui le suivent habituellement, dans la commune dont la population donne lieu aux taxes les plus élevées. Cet incident ne change rien au fond, à l'économie générale de la loi. — Havas.

L'accord ne paraît pas s'établir entre le gouvernement prussien et la chambre des députés. Les difficultés soulevées par les discussions financières ne se sont produites encore qu'au sein de la commission du budget, mais elles mettront le ministère dans une position difficile quand elles seront portées devant la chambre assemblée.

M. Hagen est l'adversaire infatigable du cabinet. Il y a quelques jours, il présentait une motion appuyée sur l'article 78 de la constitution prussienne, en vertu duquel l'état de situation financière doit être soumis à la chambre au plus tard le 1^{er} mars, et en cas de dissolution du parlement, présenté à la nouvelle assemblée, quinze jours après sa convocation.

Aujourd'hui, M. Hagen émet une nouvelle motion au sujet des dépenses extra-budgetaires. La Prusse en est encore aux crédits extraordinaires. Ces crédits (300,000 thalers) sont soumis à l'approbation de la chambre, en même temps que les

comptes généraux; c'est-à-dire deux ou trois ans après que la dépense est faite.

M. Hagen veut présenter toutes les dépenses à l'approbation préalable du parlement. La réforme si heureusement inaugurée par le gouvernement français fait son chemin. (Pays.)

La Gazette de l'Etoile, de Berlin, annonce que le roi a reçu le général Bardeleben, porteur d'une lettre autographe du prince électeur. Dans cette lettre, S. A. informe le roi qu'elle vient, conformément aux intentions bienveillantes de S. M. de rétablir la constitution de 1831.

La même feuille ajoute que l'ordre, transmis à l'armée de se tenir, prête à marcher, a été retiré, parce qu'on a l'espoir fondé que le gouvernement de l'électeur remplira entièrement et sans aucune restriction les devoirs que lui impose le rétablissement de la constitution de 1831.

Une dépêche de Cassel, du 25 juin, porte qu'un arrêté ministériel, en date du 24, prescrit les élections des députés d'après la loi électorale du 5 avril 1849. — Havas.

Dans la chambre des députés italiens, le 25 juin, le député de Boni (extrême gauche) demande des explications sur les enrôlements qui se font dans les villes italiennes. On parle d'expéditions clandestines que nous ignorons. Quelques personnes prétendent qu'on enrôle aux frais du gouvernement; d'autres disent que les enrôlés sont destinés à subir la peine de la rélegation. D'autres enfin assurent qu'ils doivent aller au Mexique ou aux Etats-Unis. Il faut que le jour se fasse là-dessus, afin de soustraire ces jeunes gens aux pièges qui peuvent leur être tendus.

M. Rattazzi, président du conseil, répond que ces interpellations auraient dû être dirigées contre tout autre que contre lui. Loin de favoriser les enrôlements clandestins, le gouvernement s'y oppose de tout son pouvoir et s'efforce d'en connaître les promoteurs; mais, vu la manière dont ces enrôlements s'effectuent, il rencontre beaucoup de difficultés à saisir les coupables.

FEUILLETON.

JEANNETTE.

(Suite.)

Jeannette, ainsi interpellée, se leva, sortit du comptoir, et vint se placer au milieu de la boutique, si honteuse d'être regardée, qu'elle ne savait où arrêter ses yeux, ni comment tenir ses bras!

— Eh bien! dit le Monsieur que l'on appelait M. Bonneval, cela est fort drôle, fort pittoresque; voilà une coiffe que je ne connaissais pas; il faut que je commence par là. Et M. Bonneval donna une petite tape sous le menton de Jeannette, afin qu'elle relevât la tête.

— Jolie enfant! disait-il tout bas. Une coiffe tout-à-fait curieuse, disait-il tout haut; elle rappelle par sa forme la coiffure des Milanaises; mais, ma petite, vos coiffes du dimanche doivent avoir des dentelles.

— Oui, Monsieur, non pas les miennes, mais celles que l'on porte aux noces; ah! dame, celles-là ont des fonds bleus, ou roses, avec des bandes dorées et des rubans bleus et rouges qui flottent sur le derrière de la tête et viennent tomber sur le cou.

— Vraiment? reprit M. Bonneval, qui continuait son examen au grand étonnement des jeunes modistes; eh! dites-moi, ma petite qu'est-ce que cette garniture qui a

l'air de tenir à votre mouchoir et laisse votre joli cou à nu sous votre chignon? Cela s'appelle-t-il une gorgerette dans votre pays?

— Non, Monsieur, cela s'appelle une cêruse; mais celle-ci ne compte pas, elle est trop petite. Les cêruses qu'on met aux noces sont toutes raides d'empois et renversées sur le dos avec de grands plis bien profonds.

— Tiens, dit M. Bonneval en effleurant de sa main ce que Jeannette appelait une cêruse, c'est tout-à-fait comme du temps d'Henri IV.

— Je ne sais pas, Monsieur, dit Jeannette; est-ce tout? Puis-je m'en retourner travailler?

— Non pas vraiment, reprit M. Bonneval, nous n'en sommes qu'à la moitié du costume. Voyons, ma belle enfant, suppose que tu vas te marier; ah! cela te fait sourire; voyez-vous ça! c'est toujours le seul moyen de dérider les filles; eh bien! donc, suppose que tu vas te marier, que mettras-tu?

— Dame, répondit Jeannette, pas grand-chose de bien voyant; je suis si pauvre; mais, enfin, si j'étais riche, je ferais comme les autres.

— Eh bien! que font les autres?

— Dame, elles ont des coiffes, de fines dentelles toutes dorées, des cêruses, de belles dentelles, et encore une croix et un cœur d'argent si grands, que la croix pend longue de plus de six doigts de la main, et puis elles ont encore au cou un velours tout brodé à jour, de vert, de

rouge, d'or et d'argent.

— Voilà un collier, dit M. Bonneval en riant, qui doit ressembler à un kaléidoscope. Continue, ma petite, continue, cela t'irait fort bien, un fin corsage de drap noir; le tien est un peu gros, un peu...

— Dame! Monsieur, reprit Jeannette en écartant la main de M. Bonneval, il a fait de l'usage; voilà deux ans que je le porte. Ne faut pas vous moquer de moi, parce que je suis pauvre.

— Ma chère enfant, balbutia M. Bonneval, un peu honteux, je ne me moque pas, bien au contraire, tout ce que vous me dites m'intéresse beaucoup. Si bien donc que nous en étions au corsage; est-il tout uni, ou est-il enjolivé?

— Oui, Monsieur, il est garni d'un beau galon de soie brodé des plus vives couleurs, et, tout auprès du galon, il y en a encore un autre, un d'argent; ça fait une garniture large de deux mains; mais quand on n'est point riche, ça n'est pas plus haut que quatre doigts. Et si l'on est pauvre, il n'y a pas du tout de galon d'argent, et, pour les manches, c'est la même chose.

— Elles ne sont donc pas comme les vôtres, ma belle petite? dit encore M. Bonneval, en s'aventurant à presser un peu le bras de Jeannette.

— Non, Monsieur, répondit la jeune fille en retirant doucement son bras; elles sont plates et finissent au-dessous du coude; il y a là une large bande de laine

bles. Les enrôleurs se contentent, en effet, de prendre note du nom des enrôlés, en les engageant à se tenir prêts à répondre au premier appel, sans leur laisser aucun acte écrit, aucune pièce pouvant servir de base à une poursuite judiciaire. Les enrôleurs n'arriveront, du reste, jamais à leur but. S'ils méditent quelque expédition, le gouvernement a des moyens pour l'empêcher.

M. Crispi dit qu'ayant fait des recherches dans une maison qui lui avait été désignée à Turin, il a trouvé, en effet, trente jeunes gens qui attendaient, mais qu'il n'a pas trouvé d'enrôleurs. L'orateur blâme l'envoi fait par le gouvernement de quelques émigrés vénitiens dans l'île de Sardaigne.

M. Rattazzi répond que le gouvernement a le droit d'assigner un lieu de séjour aux émigrés qui reçoivent des subsides de l'Etat.

Cet incident n'a pas de suite. — Havas.

Les nouvelles de Belgrade ne nous sont pas arrivées. La *Gazette d'Augsbourg* dit que le télégraphe est intercepté tant du côté de la Serbie que du côté de la Valachie. Elle ajoute que le monde des affaires se montre fort inquiet des éventualités qui peuvent se produire dans cette grosse affaire. Cette inquiétude est parfaitement motivée.

La question d'Orient vient de se rouvrir sous une de ses faces les plus graves, le mouvement slave. Cette question ne prendra pas au dépourvu la politique du gouvernement français. (Pays.)

La *Gazette du Danube* croit que l'insurrection serbe a éclaté prématurément, avant que tous les préparatifs fussent terminés. La feuille semi-officielle ajoute qu'aucune puissance ne souhaite une nouvelle crise en Orient et que l'Autriche, quoique pleine de bienveillance pour les chrétiens sujets du sultan, combattra toujours le panslavisme.

Le *Wanderer* publie une dépêche de Belgrade, du 25 juin, annonçant qu'une première conférence a eu lieu entre le prince Michel et le commissaire ottoman. Le prince demanda la démolition des forteresses. Les troupes se sont avancées jusqu'à la frontière près d'Ushiza. Les bachi-bozougs sont concentrés en Bosnie sur la frontière serbe.

Raguse, 25 juin. — Les Monténégrins ont surpris, du côté de Spuz, 350 bachi-bozougs. 500 ont été massacrés; les autres ont pu prendre la fuite.

Hier, un combat a eu lieu à Zubzi.

Dervisch pacha a fait une démonstration vers Grabova, mais on croit que cette manœuvre avait pour objet de cacher ses véritables mouvements.

Scutari, 25 juin. — Hier, Abdi pacha a battu les forces réunies des Monténégrins concentrées sur la rive droite de la Zetta, en arrière de Yenekoï. Plusieurs centaines de Monténégrins ont été tués.

Le paquebot, qui apporte le courrier de Constantinople du 18 juin, vient d'arriver à Marseille. Des ouragans avaient retardé son retour.

Les lettres s'occupent presque uniquement de la Serbie. Le prince Michel avait notifié à la Porte son intention de soumettre à la juridiction locale tous les Turcs qui habitent en dehors de la

forteresse de Belgrade. La Porte voulait repousser catégoriquement cette prétention, mais les puissances lui auraient conseillé d'agir avec prudence, vu l'état d'agitation générale des pays slaves.

Des bandes commencent à parcourir la Thessalie. On craint que ce ne soient les symptômes précurseurs d'un mouvement dans les provinces de l'ancienne Grèce.

La Porte a cédé aux représentations des puissances pour le retrait des caïmés, mais le remboursement en espèces métalliques se fera difficilement avant le mois de septembre; alors la place serait surchargée de consolidés, et la situation du commerce se compliquerait. — Havas.

Dans le sénat espagnol (séance du 25 juin), le ministre d'Etat a déclaré que la ratification de la convention entre l'Angleterre et le Mexique ayant été ajournée, il serait bon d'imiter la réserve qui a été gardée sur ce sujet dans le parlement anglais, car les négociations sont encore pendantes.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Un de nos correspondants de Mexico nous adresse un bulletin publié en langue française par ordre du gouvernement mexicain, et contenant, sous le titre de *Revue de la quinzaine*, le récit des événements qui se sont passés depuis le 28 avril jusqu'au 12 mai inclusivement. Ce bulletin a été envoyé à toutes les légations.

Il donne, outre un grand nombre de documents déjà publiés en France, quelques détails ignorés jusqu'ici. Nous croyons utile de les faire connaître, en reproduisant textuellement les lignes suivantes.

« Après sa retraite des Cumbres, l'armée mexicaine s'est successivement repliée sur Yxtapa, San Augustin del Palmar, Acatzingo, Amozoc et Puebla. L'armée française a continué lentement sa route, en raison de la longueur de ses convois. Elle est arrivée le 5 à neuf heures et demie du matin devant Puebla, où les forces mexicaines s'étaient renfermées et fortifiées. L'attaque a commencé sans délai. Le télégraphe a transmis d'heure en heure le résultat de la lutte à Mexico...

« Les rapports des différents chefs du corps rendent toute justice à l'intrépidité des soldats français, qui se sont fait tuer sur les palissades, dans les fossés, et jusque sur les pièces de canon mexicaines. Les Français n'ont quitté le champ de bataille qu'à sept heures du soir, pour se retirer à leur campement de Los Alamos, où ils ont passé la nuit. Le 6, on s'attendait, vers dix heures du matin, à une nouvelle attaque des Français; mais le télégraphe annonça bientôt que leur armée, changeant de position, s'était portée, pour s'y retrancher, à une lieue environ de Guadalupe, sur deux montagnes jumelles appelées Amelucan et Chachapa.

« Le 8, à quatre heures du soir, l'armée française, au lieu de se porter de nouveau sur Puebla, comme on s'y attendait, a rétrogradé pour retourner à Amozoc, où elle se fortifiait d'une manière formidable. Le 10, le général Zaragoza se disposait à marcher de Puebla sur Amozoc, avec son armée renforcée, pour y prendre l'offen-

sive contre les Français; mais des ordres lui ont été expédiés de Mexico pour lui défendre de donner suite à ce projet...

« Les généraux Marquez, Cobos, Zuloaga, Vicario, Gutierrez, Miranda, hostiles au gouvernement du président Juarez, ont été battus dans toutes les rencontres; ils tiennent encore mais ils ne tarderont pas à être écrasés. La ville de Cholula, située à une lieue et demie de Puebla du côté de Mexico, est défendue par 4,000 rebelles sous les ordres de Cobos.

Ces extraits empruntés à des documents mexicains, nous ont paru intéressants à reproduire : 1° parce qu'ils font connaître la situation de l'armée française du 5 au 12 mai, situation restée indécise jusqu'ici; 2° parce qu'ils établissent qu'il n'y a pas eu nouveau combat le lendemain du 5 mai, contrairement à ce que soutient la presse anglaise; 3° parce qu'ils prouvent que Zaragoza, même avec les renforts qu'il a reçus, n'a pas osé diriger contre le camp français une attaque de vive force; 4° enfin parce qu'ils démontrent que les généraux hostiles à Juarez tenaient toujours la campagne, malgré les succès que leurs adversaires disent avoir remportés sur eux.

Notre correspondant ajoute que la nouvelle de l'affaire du 5 a frappé tout le monde de stupeur à Mexico. Juarez lui-même a compris tout de suite que la France prendrait une éclatante revanche, et que le résultat définitif de la lutte lui serait funeste.

FAITS DIVERS

On prétend que des ordres viennent d'être envoyés dans les ports, afin de prescrire aux autorités maritimes de suspendre provisoirement les embarquements de troupes pour le Mexique.

— La Fête-Dieu est, comme on le sait, une des plus imposantes du catholicisme. Peut-être bien des croyants en ignorent-ils l'origine; la voici, du moins telle que nous la connaissons :

C'était en 1264, un jour, non loin d'Orvieto, au près du lac de Bolsena, dans les Etats-Romains, un prêtre était à l'autel et offrait le saint sacrifice. Tout-à-coup, il voit une goutte de sang sur le corporal, c'est-à-dire sur le linge carré sur lequel est posé le calice ou l'hostie. Il le plie pour cacher cette empreinte, elle reparait sanglante. Le prêtre avait douté de la présence réelle du Christ dans l'hostie, et Dieu, pour le convaincre, avait opéré un miracle.

Pour expier ce sacrilège, Urbain IV institua une fête : c'est la solennité du *Corpus domini*, FÊTE-DIEU. Ce fut saint Thomas d'Aquin qui en composa les prières.

La célébration de la Fête-Dieu ne fut générale qu'après confirmation du pape Clément V, au concile de Vienne de 1412.

En 1416, Jean XXII y ajouta une octave.

En France, on ne célèbre la Fête-Dieu que le dimanche qui suit la Trinité; dans tous les autres pays, les catholiques la célèbrent le jeudi.

— La foule s'amassait ces jours derniers devant l'étalage d'un marchand de comestibles où l'on remarquait des produits jusqu'à présent in-

rouge qui les sépare de belles manches blanches, qui viennent du coude aux poignets, où elles sont serrées par une ruche de laine blanche, au milieu de laquelle on trouve une ruche de laine rouge.

— Ah! bon Dieu! que de ruches! s'écria Mlle Mariette en baillant.

— C'est tout-à-fait curieux, reprit M. Bonneval. Et la jupe, ma petite, comment est-elle? Ressemble-t-elle à la vôtre?

— Non, Monsieur, il s'en faut de beaucoup. La jupe d'une mariée est de drap noir semblable au drap du corsage, elle est plissée à tout petits plis à l'entour de la taille, et elle est bordée dans le bas avec un ruban pareil à celui du corsage; mais, dame, il n'y a pas beaucoup de jupes qui aient un galon d'argent au-dessus du galon brodé. Chaque ruban d'argent est la preuve que la mariée apporte cent écus de rente; et il y en a bien peu au pays qui puissent en faire po-er deux ou trois les uns au-dessus des autres!

— Quel drôle d'usage, Mesdemoiselles, dit M. Bonneval en s'adressant aux deux ouvrières qui écoutaient d'un air curieux le détail d'un costume de mariée du Finistère.

— Et toi Jeannette, dit Mlle Mariette en ricannant, en auras-tu, un galon d'argent quand tu te marieras?

Jeannette baissa les yeux sans répondre; puis relevant tout-à-coup son visage éclairé par un joyeux sourire :

— Ah! dit-elle, je me marierai bien sans cela.

— Qui sait, qui sait? murmura M. Bonneval; vous êtes jeune, Mam'zelle Jeannette, et l'argent vient avec le temps. Est-ce là tout le costume que vous voudriez avoir?

— Monsieur, je n'ai point dit que je voudrais l'avoir, dit vivement Jeannette; vous m'avez questionné, Madame m'a commandé de vous répondre, et je l'ai fait.

— Eh bien, est-ce tout?

— Oh! vraiment non; il y a encore le tablier, en belle soie claire; il est brodé comme la jupe, et la ceinture est un large ruban tissu d'argent et de soie, ayant une frange d'argent au deux bouts, et puis il y a encore les bas de coton blancs à coins rouges et les souliers de daim à boucles d'argent.

— Ah! sapristi, s'écria M. de Bonneval en saisissant Jeannette par la taille, voilà une enfant qui serait joliment gentille, et que je voudrais bien voir un jour dans ce beau costume-là, quand ce ne serait qu'au bal de l'Opéra.

Mais Jeannette, la souple et sauvage fille des champs, s'était baissée et relevée si vivement, que M. Bonneval embrassait le vide presque au même instant où il croyait pouvoir embrasser Jeannette.

Mlle Mariette et ses ouvrières ne purent contenir de joyeux éclats de rire, et M. Bonneval, prenant son parti, se mit à rire aussi.

— Elle est bégueule, la petite, répétait-il entre ses

dents, mais elle est diantrement gentille, et je veux faire quelque chose pour elle.

— Jeannette, dit Mlle Mariette, voulez-vous bien remercier Monsieur! vous n'avez pas le moindre savoir-vivre.

Jeannette, sans lever les yeux, se contenta de répondre qu'elle n'avait besoin de rien.

M. Bonneval se retira en priant Mlle Mariette de faire sa paix avec Jeannette et de l'assurer qu'il aurait pour elle toutes les bontés d'un père, si elle voulait avoir confiance en lui.

V.

Est-elle heureuse, cette mijaurée, murmura Mlle Mariette en fermant la porte du magasin; qu'est-ce qu'elle a donc de plus que les autres?

Cette soirée avait lui sé un peu de malaise dans l'esprit de Jeannette; elle rêva avant de s'endormir aux singulières façons de ce vieux Monsieur si respectable. Mais le lendemain matin, cette fugitive impression s'était évaporée, et de même que l'eau reprend sa limpidité après avoir été un instant remuée et troublée, de même la pure enfant, n'ayant aucune idée du mal, avait repris sa tranquillité.

Les jours s'écoulaient; Jeannette voyait souvent Mlle Mariette s'habiller et sortir avec ses ouvrières. « Nous allons danser, lui disaient-elles, il faut s'amuser quand on est jeune. »

sités dans l'alimentation française; des moules et des chevrettes sèches, du tripang, poisson fumé, des nids d'hirondelles salanganes, des nerfs de daims, des haricots de Cambodge, des ailerons de requins blancs et noirs, des carapaces de tortues molles, gélatineux très-délicat, etc. Un parfumeur voisin exhibait des extraits divers d'*Alyxia aromatica*, délicieuse odeur d'un arôme très-délicat.

Tous ces produits exquis viennent de notre nouvelle colonie de la Basse-Cochinchine, qui nous donnera en outre du poivre, du sucre, du cardamome, du cachou, du bois de sandal, du bois d'aloès ou bois d'aigle, des gommages laques pour vernis, des gommages guttes pour la teinture, de la cire d'abeilles, des cornes de buffle pour la tableterie, des défenses d'éléphant pour l'ivoire, des plumes de paon et de martin-pêcheur pour la plumasserie, des plumes de pélican pour écrire, du chanvre de Siam, de l'écorce de palétuvier pour le tannage des peaux, d'excellent tabac et du coton, dont elle a produit l'année dernière un million de kilogr.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

A partir du 30 juin, le service du chemin de fer recevra une légère modification. Le train n° 8, qui partait d'Angers à 10 h. 25 du matin, partira à 10 h. 20, et s'arrêtera à toutes les gares entre Angers et Tours. Il passera à Saumur à 11 h. 40.

L'ancien rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire*, M. Tavernier, va livrer au public, le 1^{er} juillet, le premier numéro d'un journal consacré spécialement à l'agriculture. M. Joly, successeur de M. Tavernier au *Journal de Maine-et-Loire*, publie le prospectus de cette feuille agricole et le fait précéder de ces réflexions auxquelles nous nous associons entièrement :

Notre honorable prédécesseur, M. Louis Tavernier, va publier, le 1^{er} juillet prochain, sous ce titre : *L'Ouest*, un journal agricole, horticole et industriel. Tous les écrivains spéciaux de l'Ouest ont regardé comme un devoir et comme un plaisir de prêter leur concours à l'écrivain qui avait su, pendant le cours de sa longue et honorable carrière politique, défendre avec talent et dignité la cause de l'ordre, à laquelle se lie intimement celle des progrès de l'agriculture. Aujourd'hui notre confrère revient à ses chères fleurs, à ses études savantes, à ses goûts pour la vie des champs : savoir, dévouement, affection vive pour les sujets qu'il traite, M. Tavernier possède au plus haut degré les qualités indispensables au directeur d'une revue spéciale. Aussi ne craignons-nous pas de prédire un prompt et brillant succès à son œuvre, dont voici le prospectus :

EUGÈNE JOLY.

« Nous croyons inutile de répéter ce qui a été si souvent écrit sur l'importance de l'agriculture et d'insister sur l'opportunité de l'apparition d'une feuille spéciale dans un pays où les publications de ce genre sont si rares.

« Les progrès agricoles sont incontestables dans l'Ouest de la France. Il importe de les aider

en faisant connaître ce qui se pratique d'utile. Tel est notre but.

« Au lieu de raisonnements qui trouveront mieux leur place ailleurs, nous exposerons simplement les matières que nous nous proposons de traiter. Ce doit être l'objet principal d'un prospectus.

« L'agriculture embrasse un vaste cercle de notions diverses; presque toutes les connaissances humaines lui apportent leur contingent. Dans ce champ si étendu, nous choisissons surtout les faits et les explications qui sont le plus à la portée du grand nombre. Nous voulons faire non pas un journal savant, mais une feuille populaire. Nous laisserons à nos grands confrères les hautes théories, les savantes déductions. Nous nous contenterons d'étudier les améliorations pratiques; nous voulons être utile à la culture, en faisant pénétrer dans les masses des idées saines, justes, claires et applicables.

« Dans l'AGRICULTURE proprement dite, nous nous occuperons tour à tour, du sol et des opérations qu'il exige; des amendements, des engrais, des drainages; des plantes; des animaux; des instruments et des machines; de l'air et des phénomènes qui s'y accomplissent.

« La VITICULTURE est une spécialité qui aura sa place; elle est trop importante dans nos contrées pour être négligée.

« Nous n'oublions pas l'APICULTURE, si intéressante et si peu appréciée.

« Une des branches les plus essentielles de la culture du sol est l'HORTICULTURE. Une renommée universelle s'attache à l'horticulture angevine. Nous dirons quelques-uns des secrets qui contribuent, avec un climat exceptionnel, à établir et à maintenir cette légitime réputation. Les fleurs, les fruits, les légumes, les pépinières, les méthodes et les procédés, attireront successivement notre attention.

« Des notions d'HYGIÈNE nous permettront de donner aux cultivateurs des conseils propres à entretenir leur santé, si précieuse pour leurs pénibles travaux.

« Nous compléterons ces études par des Variétés d'économie rurale et des recettes utiles aux ménages de la campagne.

« Au besoin, nous publierons quelques décisions judiciaires qui touchent aux intérêts de la propriété et de l'agriculture.

« L'INDUSTRIE prépare et transforme les matières premières que lui fournit l'agriculture et celles qu'on extrait du sol. A elle aussi, nous consacrerons un chapitre qui ne sera pas le moins intéressant, dans un temps où les grandes découvertes ont donné à l'Industrie une impulsion extraordinaire.

« Nos lecteurs trouveront encore dans notre feuille des notes sur la botanique et sur l'histoire naturelle, sur les meilleurs ouvrages agricoles, et les mercuriales des principaux marchés de la région.

« Enfin nous offrirons à nos abonnés nos conseils et notre concours, soit dans les difficultés qu'ils éprouveraient, soit comme intermédiaire pour les acquisitions de grains, d'instruments ou de machines.

« Elles ont peut-être bien raison » pensait Jeannette, sur laquelle l'influence de l'exemple agissait lentement et à son insu. Souvent le soir elle prenait plaisir à dénouer ses cheveux et à leur donner le tour coquet qu'elle regardait et admirait chez les ouvrières de Mlle Mariette; la première fois elle eut honte en se regardant au miroir, car elle se trouva l'air effronté, et pensa que, si Pierre la voyait ainsi, il la gronderait.

Mais peu à peu elle finit par se croire plus jolie coiffée en cheveux, et, un matin, elle eut un mouvement d'hésitation; descendrait-elle ainsi au comptoir, ou garderait-elle sa coiffe? La pensée qu'on se moquerait de sa jupe et de son corset de drap la retint; elle songea que si elle avait un peu d'argent, elle pourrait s'acheter une belle robe d'indienne. Là s'arrêtaient les rêves, les desirs de sa vanité d'enfant.

A force de se regarder au miroir et de chercher comment elle pourrait changer son costume contre le costume des demoiselles de Paris, elle en vint à faire sa prière moins longue et à penser que son ami Pierre au lieu de la gronder, serait content de la voir mise comme une dame.

Chaque jour qui s'écoulait laissait après lui, dans l'âme de Jeannette, un désir plus vif de marcher l'égalée des ouvrières de Mlle Mariette. Cependant, si la coquetterie et la vanité commençaient à poindre dans l'âme de la jeune Bretonne, cette âme était encore pleine de pureté et de

religion; elle ressemblait à une glace à peine ternie par un souffle.

Un soir que Jeannette était toute seule, agenouillée et disant son chapelet, on frappa à la porte de l'arrière-boutique, qui donnait dans une cour. Jeannette descendit vivement le petit escalier qui allait de sa soupenette à l'arrière-boutique et, croyant ouvrir à Mlle Mariette, ouvrit au vieux Monsieur; elle tenait sa lampe à la main, et cette lampe éclairait ses cheveux négligemment noués sous une coiffe de nuit, flottante, et son corsage de drap brun à demi-défilé.

— Ah! Monsieur, s'écria-t-elle en posant vite sur sa poitrine la petite main avec laquelle elle venait d'ouvrir la porte... je croyais que c'était Madame... Il n'y avait personne à la maison... et c'est aujourd'hui dimanche.

— Je le sais bien, reprit le vieux Monsieur, et c'est parce que j'ai à vous parler, à vous toute seule, ma belle enfant, que je suis venu. Il n'est pas tard, il n'est que neuf heures.

— Je ne peux pas vous recevoir comme ça, Monsieur, en cachette de Madame... faut vous en aller...

Et Jeannette tâchait de le pousser doucement vers la porte.

(La suite au prochain numéro.)

« Notre tâche, on le voit, est considérable. Notre courage, s'il plaît à Dieu, n'y faillira pas. Tous nos efforts tendront à conquérir la confiance de nos lecteurs.

» LOUIS TAVERNIER.

» Angers, le 15 juin 1862. »

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION du balayage des rues et places de la ville de Saumur, et de l'enlèvement des boues et immondices, pour cinq années qui commenceront le 1^{er} janvier 1865.

Le mardi 8 juillet 1862, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux Conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, du service du balayage public des rues, places, quais, ponts, ruelles, carrefours et impasses de la ville de Saumur, ainsi que de l'enlèvement des boues, fumiers et immondices provenant de ce balayage.

La mise à prix, qui est fixée à 3,000 fr. par an, sera payable par la ville à la fin de chaque semestre.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges, déposé au secrétariat de la mairie de Saumur, sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 10 heures à 4 heures, à toutes les personnes qui en feront la demande.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 juin 1862.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms et domicile du soumissionnaire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif au balayage des rues et places de la ville de Saumur et à l'enlèvement des boues et fumiers résultant de ce balayage, m'engage à faire ce service conformément aux clauses, conditions et obligations dudit cahier des charges, pendant cinq années, à partir du 1^{er} janvier 1865, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le rabais) au-dessous de la mise à prix de 3,000 francs.

Saumur, le 1862.

(Signature).

Pour chronique locale et faits divers : P. GODER.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Corps-Législatif a adopté mercredi les articles rectifiés du projet de budget ordinaire relatifs à l'impôt sur les voitures et les chevaux.

Raguse, 26 juin. — Le 24, Abdi pacha et Ismail pacha ont attaqué les Monténégrins entre Zurkovic et Luzire. Après six heures de combat, ils ont été repoussés et ont pris la fuite précipitamment vers Spuz, avec une perte de 3000 hommes.

Madrid, 26 juin. — Le gouvernement espagnol est disposé, malgré la suspension de la convention de Londres, à ouvrir à la France ses ports des Antilles pour recevoir les malades, et pour servir au ravitaillement du corps expéditionnaire du Mexique. — Havas.

On lit dans les grands journaux de Paris :

« Sa Majesté l'Impératrice vient d'honorer par » d'importants achats en riches robes foulard de » l'Inde la *Compagnie des Indes*, rue Grenelle- » Saint-Germain, 42. » On trouve dans ces magasins un immense choix de riches robes en foulard de l'Inde, fleurette Pompadour, uni, milleraies et tous autres genres, à 17 fr., 25 fr., 28 fr., 35 fr., 38 fr., 45 fr., 58 fr. et 65 fr., la robe extra. — Envoi marchandises et échantillons en province franco. (220)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

L'indécision est toujours le caractère distinctif de notre Bourse. Les spéculateurs hésitent à engager des opérations de quelque importance et à prendre l'initiative d'un mouvement un peu accentué, soit en hausse soit en baisse. On reste dans l'expectative, et les primes elles-mêmes, quoiqu'offertes à d'insignifiants écarts, trouvent difficilement des preneurs.

La langueur des transactions, et, par suite, l'affaiblissement des cours proviennent en partie de l'abandon

du marché financier par un grand nombre de ses habitués, qui ont quitté Paris pour la campagne.

Les actions des chemins de fer n'ont donné lieu, comme la rente, qu'à des transactions très-restreintes. Il y a toujours une demande régulière en faveur des obligations des chemins de fer français et étrangers, sans que leurs cours varient sensiblement.

L'emprunt italien, soutenu par l'approche de son coupon, a haussé de 70-70 à 72-80, et le 5 0/0 piémontais de 72-85 à 72-95. L'emprunt russe 1862 est tenu à 94 1/8.

On continue à s'occuper de la compagnie de touage et transport de la Seine, dont la souscription est ouverte,

chez MM. Dénéchaud, Soulaïne et Cie, banquiers à Paris. Cette entreprise a pour objet d'établir sur la Seine, de Conflans (embouchure de l'Oise) à la mer, un service de traction et de transports, par un système de bateaux à vapeur, dits *teneurs*, déjà appliqué au remorquage, avec le plus grand succès, de Paris à Conflans, par la société anonyme de touage de la Basse-Seine. Cette dernière société a donné depuis deux ans un dividende de 16 0/0 par an pour un trajet de 72 kilomètres. Le parcours de la compagnie nouvelle est de 96 kilomètres, et les bénéfices ne sauraient être inférieurs à ceux de la précédente; ils doivent même augmenter par le développement du trafic qui, par le fait du service régulier et économique de 53 0/0 du tonnage, s'accroît nécessairement dans de notables proportions. — DUTIL.

BOURSE DU 26 JUIN.
3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68 20
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 96 55

BOURSE DU 27 JUIN.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 20.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le 10 avril 1862, enregistré.

Il appert que M. Joseph Launay, prêtre, demeurant à Angers, a été nommé conseil judiciaire de M. Calixte Launay, commis marchand, domicilié à Saumur, mais résidant Paris, et que celui-ci ne pourra sans l'assistance et l'autorisation dudit conseil judiciaire faire aucun des actes énumérés dans l'article du Code de Napoléon.

Dressé à Saumur par l'avoué sous-signé, le 27 juin 1862.
(321) CHEDEAU.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le lundi 30 juin 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 12, à la vente publique aux enchères du mobilier de feu M. Alexandre Allotte.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelats rideaux, couvertures, draps, serviettes, essuie-mains, nappes, fauteuils et flambeaux, pendules, glaces, consoles, vases, porcelaine de Chine et autres, cristaux, commodes, secrétaires, tables, chaises, table de toilette, garnitures de cheminées, batterie de cuisine en cuivre et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE BELLE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, appartenant à M. VAINTRAS, comprenant une maison bourgeoise avec cour plantée, et un clos de vigne de la contenance d'un hectare vingt-sept ares; cave, pressoir, écurie.

S'adresser, à M. VAINTRAS, sur les lieux, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CÉDER

UN FONDS DE BOULANGERIE, à Saumur.

S'adresser audit notaire. (306)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER.

Commune de Varennes-sous-Montsoreau, près le chemin de fer.

UNE MAISON DE MAÎTRE neuve, en parfait état, avec dépendances, jardin, étang, pouche affiée; le tout dans un enclos, contenant 60 ares 50 centiares.

S'adresser audit notaire. (296)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UN PRÉ

Aux Pironnières,

Provenant de la ferme des Aulnais, commune de Saint-Lambert, section A, n° 28 et 50, contenant 1 hectare 57 ares 40 centiares.

S'adresser audit notaire et à MM. CHEVALIER frères, de Mouliherne.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, successeur de M^e POYNOT.

A CÉDER POUR CAUSE DE DÉCÈS; UN FONDS DE CHARRON ET FORGERON

Au Puy-Notre-Dame.

S'adresser audit M^e GALBRUN.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ, située au Chapeau, joignant la route de Tours de deux côtés, consistant en deux corps de bâtiments, jardin potager affié d'arbres fruitiers et ceps en bon rapport.

Deux petits jardins d'agrément et de produit dont un avec pavillon.

Un autre jardin donnant sur la boire, très-bien affié d'arbres fruitiers et de ceps;

Environ 50 ares de boire et quartier, dans l'endroit le plus poissonneux, joignant ledit jardin.

Il y aura toute facilité pour le paiement.

S'adresser à M^{me} veuve BOUGE, ou à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145. (302)

A CÉDER

Pour cause de santé,

Un FONDS DE POMPIER, bien achalandé; outillage tout nouveau; loyer peu élevé et grandes facilités.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de la Bilange.

AVIS.

M. JEUNETTE, pompier, désirant se défaire de ses marchandises, livrera à prix de facture toutes les pompes et accessoires qu'il a en magasin. — Cependant il se chargera, comme par le passé, des travaux qu'on voudra bien lui confier.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la Saint-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M. BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (585)

A VENDRE

Un DOG-CART presque neuf et un CHEVAL.

S'adresser au garçon d'écurie de l'hôtel Budan. (507)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, avec jardin, sise rue de la Petite-Bilange, 17 bis.

S'adresser à M. RIVIER qui occupe la maison, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (271)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e MAUBERT, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, n° 4, dans l'ancienne maison Bonnemère. (525)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1° vive et transparente coloration; 2° économie de moitié; 3° qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes parties étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosité, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C^e, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (177)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.